



## Information des usagers détenteurs d'armes Création d'un compte détenteur

Depuis novembre 2022, les personnes détenant des armes de défense, des armes neutralisées ou des armes suite à un héritage ou les ayant trouvées peuvent régulariser leur situation en créant un compte dans le SIA.

Le système d'information sur les armes est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022 et aux tireurs sportifs depuis le 27 février 2024 et est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

Lien pour accéder au site : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

**La création d'un compte personnel avant le 31 décembre 2024 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.**

Pour vous accompagner tout au long de l'année dans cette démarche, vous pouvez contacter le service des armes à la Préfecture :

- Mme COLLIN : 02.33.80.62.12
- Mme COME : 02.33.80.62.14

ou par courriel à l'adresse suivante :  
[pref-61-sia@orne.gouv.fr](mailto:pref-61-sia@orne.gouv.fr)

À compter de septembre, des actions délocalisées d'aide à la création de compte seront organisées par le service des armes.

